



Département des Côtes d'Armor

COMMUNE D'ANDEL

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/12/CIRCULATION

Le Maire d'ANDEL,

- VU le Code des Communes et notamment l'article L 131-2 réglementant la Police Municipale ;
 - VU le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
 - VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
 - VU la demande de BOUYGUES représenté par Monsieur QUENEHERVE Clément, conducteur de travaux.
- **CONSIDÉRANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation la rue du 15 Chemin de Bellevue (V.C.41) pour raison de Travaux pour le passage de la fibre optique à **partir du lundi 29 avril pour une durée de 2 semaines.**
- VU l'avis favorable de Madame le Maire d'ANDEL ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : La rue du 15 Chemin de Bellevue (V.C.41) connaîtra un rétrécissement de la chaussée signalé par des panneaux B15 et C18 à **partir du lundi 29 avril pour une durée de 2 semaines.** Le stationnement sera interdit du côté droit du chantier.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire matérialisera ces modifications, mise en place par BOUYGUES.

ARTICLE 3 : Madame le Maire d'ANDEL est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Andel, le 17 avril 2024

Le Maire,
Nicole POULAIN

